



► **Coordonnées du notaire chargé du règlement de la succession**

Nom :	.....										
Prénom :	.....										
Adresse :	..... ..... .....										
N° de téléphone :	<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>										

► **Pièces à joindre impérativement pour l'instruction de votre dossier**

- Le formulaire de demande de capital décès complété, daté et signé
- La copie intégrale de l'acte de naissance\* de l'assuré(e) décédé(e) datant de moins de 3 mois
- La copie intégrale de l'acte de naissance\* du demandeur datant de moins de 3 mois
- Le relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur
- La copie du ou des livret(s) de famille de l'assuré(e) décédé(e)

► **Pour les demandes de rente de survie et de rente orphelin**

- Le dernier avis d'imposition

► **Pour les enfants mineurs demandant des prestations**

- La demande de versement doit être présentée par le représentant légal ainsi qu'un relevé d'identité bancaire au nom de l'enfant mineur

► **Pour les enfants majeurs demandant une rente orphelin**

- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'enfant ainsi qu'un certificat de scolarité de l'année en cours

**RAPPEL**

*En application de l'article 4.13 des statuts du régime de prévoyance invalidité-décès le capital-décès est attribué par ordre de priorité :*

- *au conjoint survivant non séparé de corps*
- *aux enfants âgés de moins de 21 ans*
- *à la personne physique nommément désignée par l'assuré*

*Lorsqu'aucune désignation de bénéficiaire n'aura été expressément notifiée à la Cipav, le capital-décès sera versé par priorité et par ordre au conjoint survivant non séparé de corps, puis aux enfants âgés de moins de 21 ans et enfin à la ou les personne(s) qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'adhérent.*

\* Ce document est à demander à la Mairie du lieu de naissance. Dans le cas d'une naissance à l'étranger, vous devez vous adresser à Nantes : Ministère des affaires étrangères, Service Central de l'État Civil, 11 rue de la maison blanche, 44941 NANTES cedex 09.